

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Commune de Soisy-sur-École



ARRÊTÉ N°2024-82

**ACCORD pour mise en location du bien sis 49 Grande Rue
91840 Soisy-sur-Ecole**

DOSSIER N° PL 091 599 24 10004

Dossier déposé complet le 07 juin 2024

Par : Madame Florence DEVELAY
9 ter rue Claudius Lamarche
69400 Limas

Logement concerné : 49 Grande Rue
91 840 Soisy-sur-Ecole

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande d'autorisation préalable de mise en location déposée en mairie le 07 juin 2024,

Vu la Loi ALUR 2014-366 du 24 mars 2014 et ses décrets d'application,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, en particulier ses articles L. 635-1 à L. 635-11,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Règlement Sanitaire Départemental de l'Essonne,

Vu la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, en particulier son article 92,

Vu l'arrêté ministériel n° LHAL 1634601A du 27 mars 2017 relatif au formulaire de demande d'autorisation préalable de mise en location de logement et au formulaire de déclaration de transfert de l'autorisation préalable de mise en location de logement,

Vu le décret n°2016-1790 du 19 décembre 2016 relatif aux régimes de déclaration et d'autorisation préalable de mise en location,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021_08 en date du 1^{er} février 2021, instaurant le dispositif d'autorisation préalable à la mise en location et de déclaration de mise en location sur le territoire communal,

Vu l'arrêté municipal n°2023-111 du 05 décembre 2023 portant délégation de fonction et de signature à M. Gérard LEFÈVRE, Maire Adjoint pour l'urbanisme,

Considérant que le bien sis 49 Grande Rue se situe en zone UA du Plan Local d'Urbanisme, et qu'il est par conséquent soumis au régime d'autorisation préalable,

CONSIDERANT que le projet prévoit la mise en location d'une maison individuelle de 4 pièces de 85.78 m²

Construit dans la période : avant 1949

Et équipé des éléments suivants :

Cuisine séparée individuelle

Salle de bains avec douche, lavabo et ventilation

Toilette avec ventilation

2 chambres

Pièce de vie x 3

Chauffage individuel

Énergie au gaz

Considérant que la visite effectuée sur place en date du 04 juillet 2024 ayant permis de constater que le logement convient aux normes du CCH, et du Règlement Sanitaire Départemental.

Considérant que le Maire, compétent en matière d'habitat, peut accorder ou refuser l'autorisation préalable de mise en location dans les zones qui y sont soumises,

ARRÊTÉ

Article 1 : la demande d'autorisation de mise en location du logement est **accordée**.

Fait à Soisy sur Ecole, le 05 juillet 2024

Le Maire, Franck LEFÈVRE

Et par délégation, Gérard LEFÈVRE



*Cette décision sera transmise aux services de la Caisse D'Allocation Familiales et à la MSA.
Toute nouvelle mise en location devra faire l'objet d'une nouvelle demande.*

INFORMATIONS - À LIRE ATTENTIVEMENT

Délais et voies de recours : Le demandeur peut contester cette décision en introduisant un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou un recours gracieux auprès du Maire de Soisy-sur-Ecole dans les deux mois suivant la notification de la décision attaquée.